

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2026**

N° d'ordre : DEL 2026-019

Objet de la délibération :  
**Règlement intérieur  
du conseil municipal**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Date de la convocation :  
08/04/2026

Date de publication en ligne :  
20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, CHALARD Clarisse, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, BOUTIN Amaury, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BENTOURE Jean-Marc, BUIRETTE Philippe, ANCEL Pascale, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, BROSSET-HECKEL Virginie, ABGUILLERM Sindy, JULIEN Arnaud, LE Adeline, ADDA Kamel-Rodrigue, PIOLI Tristan, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, NAVEAU Gilles, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie, CANU Fatou.

Absents excusés : BIAT Yannick, qui donne pouvoir à Sandrine SOUM

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Sindy ABGUILLERM

**Vu** l'article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de règlement intérieur du Conseil joint en annexe,

**Considérant** que pour le bon fonctionnement des instances, il est proposé de préciser les modalités et détails de fonctionnement propres au conseil municipal, dans le respect toutefois, de la réglementation en vigueur et en application du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Entendu** l'exposé de Clarisse CHALARD, rapporteur,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

**DECIDE** d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Le Maire  
Jean-François SIRET

Le secrétaire de séance  
Sindy ABGUILLERM

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).